

COMMUNE de Saint Louis les Bitche

Département de la Moselle
Arrondissement de SARREGUEMINES

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2024

Nombre des conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Date de la convocation : 12/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre le 25 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Saint Louis les Bitche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à Saint Louis les Bitche, sous la présidence de Monsieur Charles SCHAEFFER, Maire.

Présents : MM. SCHAEFFER Charles, LUTZ Paulette, SAHLING Bernard, SCHOENDORF David, , HERGOTT Raymonde, METZGER Bertrand, HAUSBERGER Bernard, SENGER Françoise, NIPPERT Dominique, WINKLER Joseph

Absents sans excuse :

Absents avec excuse :

Absent(e)s représenté(e)s par : NADLER Alain ,représenté par SCHAEFFER C. ,

Secrétaire de séance :

M. SCHOENDORF.David est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12/02/2024
- Taux de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières
- Vote de Budget primitif
- Association Club Epargne – Subvention
- Affaire de personnel -Emploi saisonnier
- Affaire de Personnel – Ratios « Promus-promouvables »
- Affaire de Personnel – Création d'un poste
- Projet extension du bâtiment multiservices
- Fête des seniors
- Divers

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12/02/2024

Le procès-verbal de la séance du 12/02/2024 est adopté à l'unanimité.

Taux de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières

Le conseil municipal décide de maintenir les taux concernant la taxe d'habitation et les taxes foncières, à savoir :

Taxe d'habitation	12.61%
Taxe foncière/propriétés bâties	28.66%
Taxe foncière/propriétés non bâties	72.95%

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité

Approuve le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Vote de Budget primitif

Le conseil municipal vote le budget primitif 2024 comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses	Recettes
Budget principal	639 577.16€	639 577.16€
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	Recettes
Budget principal	344 440.66€	344 440.66€

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité

Vote le budget 2024 tel que présenté

Association Club Epargne – Subvention

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité,

Décident d'accorder une subvention de 250€ en remerciement du service apporté lors de l'organisation du repas des séniors. La dépense sera à imputer à l'article 65748 du budget de l'exercice 2024.

Affaire de personnel – Emploi jeune saisonnier

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour et une contre

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 mois (*maximum 6 mois*) allant du 6 mai 2024 au 31/08/2024 inclus ;

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique pour une durée hebdomadaire de services de 35/35^{ème} ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade d'adjoint technique ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Affaire de Personnel – création d'un poste

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de créer un poste d'adjoint administratif principal , à compter du 01 avril 2024,
- Autorise la nomination de Mme D.L au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- Autorise le maire à signer l'arrêté de reclassement
- Approuve le nouveau tableau des emplois permanents de la commune

Projet extension du bâtiment multiservices

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise le maire à donner la mission complète à l'architecte HUVER

Autorise le maire à solliciter la demande de subvention auprès de la Sous-préfecture dans le cadre de la DETR

Autorise le maire à solliciter la demande de subvention auprès de la Région

Autorise le maire à solliciter la demande de subvention auprès Département

Donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

Fête des séniors

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, par 10 voix pour et 1 contre,

Décident d'organiser la fête de Noël des séniors le dimanche 07/12/2024 à charge de la commune des frais engagés à cette manifestation imputable sur l'article 623 du budget principal.

Divers

Marché paysan

Enumération de la difficulté de desservir tous les stands en même temps sans coupure d'électricité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30

Fait et délibéré
Le 25 mars 2024
Le Maire
Charles SCHAEFFER